

Commune de St Georges la Pougé

**DELIBERATION 2024-26
EN DATE DU 10 juillet 2024
CONCERNANT LA BASE ADRESSE LOCALE**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusé : MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Claire BENARD.

Absents : COSTE Joël, FAVRE Valery

Alain TERRACOL a été désigné secrétaire de séance

Mme la Maire explique que pour être en conformité avec la nouvelle réglementation, une base adresse locale a dû être créée.

L'adressage avait déjà été réalisé sur la commune mais les données n'avaient pas été transmises aux services de l'état et en particulier aux services des impôts ce qui entraînait des problèmes entre l'adresse postale et l'adresse figurant sur les documents administratifs.

La Base Adresse Locale actualisée a été réalisé par la Poste. Les changements ou ajouts seront notifiés aux administrés concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Base Adresse Locale et donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer les démarches y afférentes.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 12 juillet 2024

**La Maire,
Delphine POITOU**



**Le secrétaire
Alain TERRACOL**



*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 15/07/2024 et de la
publication le 15/07/2024*